

Date de convocation : 10/02/2024	L'an deux mille vingt-quatre le 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Date d'affichage : 10/02/2024	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 10	
Votants : 14	Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mr Michel LEBOUIC, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Sylvie COUPE, Mr Anthony PRUNIER

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

Mme Madeleine BARBELETTE donne pouvoir à Mr André PHILIPOT

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°6_2024

Validation de la prestation pour étendre la communication communale par smartphone

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise LUMIPLAN et de l'entreprise PANNEAUPOCKET pour la licence annuelle de la communication communale sur smartphone.

L'entreprise LUMIPLAN propose le prix de la licence annuelle pour un montant de 100 € HT.

L'entreprise PANNEAUPOCKET propose le prix de la licence annuelle pour un montant de 150 € HT.

Les élus présents confirment l'intérêt de cette communication numérique. Madame Stéphanie GARNIER indique que les informations données sont très appréciées des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise LUMIPLAN pour la licence annuelle de la communication communale sur smartphone
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le